

# LE RÔLE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DANS LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE L'ONTARIO

Richard Jennings

En Ontario, la politique scientifique est la responsabilité de plusieurs ministères et organismes et l'Assemblée législative ne fait pas revoir périodiquement la politique scientifique provinciale par un comité permanent désigné. Le dernier comité chargé d'examiner l'ensemble de la politique provinciale en matière de sciences et de technologie a été le Comité spécial sur le nationalisme économique et culturel. Au cours de ces dernières années, les secteurs de la politique scientifique sur lesquels s'est surtout penché l'Assemblée législative ont été l'énergie et la politique environnementale. De temps à autre, des comités permanents ont aussi examiné certains de ces secteurs et des comités spéciaux, tels que celui chargé des affaires de l'Hydro Ontario, ont traité de questions précises de politique scientifique. Le présent document porte sur la répartition des responsabilités en matière de politique scientifique au sein du gouvernement ontarien. Il décrit brièvement et dans leurs grandes lignes les comités de l'Assemblée et, pour finir, donne un aperçu des activités, de la composition et des recommandations de plusieurs comités qui ont étudié récemment des questions scientifiques et techniques.

En Ontario, la politique scientifique ne relève pas d'un ministère unique. Plusieurs ministères ont un rôle à jouer dans ce domaine, par exemple Agriculture et Alimentation, Collèges et universités, Énergie, Environnement, Industrie et Tourisme et Ressources naturelles.

Le ministère de l'Agriculture s'occupe des collèges techniques agricoles et les instituts de recherches agricoles et horticoles. Le ministère des Collèges et Universités est responsable des recherches et des travaux scientifiques entrepris dans les établissements d'enseignement post-secondaire.

Le ministère de l'Énergie contrôle la politique générale de l'Hydro Ontario et subventionne de nombreux projets de recherche et d'essais par l'intermédiaire du *Conservation and Renewable Energy Group*. La compétence du ministère de l'Environnement englobe l'évaluation de l'environnement et la gestion des ressources. Ce ministère dirige également un important volume de travaux analytiques et d'aide à la recherche.

L'*Ontario Research Foundation*, qui accomplit des travaux de recherche industrielle, relève du ministère de

l'Industrie et du Tourisme. L'*Ontario Forest Research Centre*, qui a mis au point la culture de peupliers hybrides à croissance rapide, relève du ministère des Ressources naturelles.

## LES COMITÉS PARLEMENTAIRES

A l'Assemblée législative, les comités permanents chargés de politiques correspondent aux secrétariats provinciaux. Ils s'occupent des secteurs suivants: exploitation des ressources, développement social, administration de la Justice et gouvernement général. Les autres comités permanents traitent de la procédure, des comptes publics et des services aux députés. Aucun de ces comités permanents n'est chargé de revoir la politique scientifique provinciale. Les prévisions budgétaires des ministères sont examinées périodiquement par les comités permanents qui effectuent à cette occasion une étude de la politique ministérielle. En général, la politique scientifique comme telle n'est pas revue sauf

*M. Richard Jennings est attaché de recherche auprès du service de recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Ontario.*

dans certains cas bien particuliers, et elle est alors confiée à des comités permanents. Il est arrivé que des comités spéciaux créés pour étudier des questions précises aient examiné une politique scientifique particulière.

Au début des années 70, un comité spécial a passé en revue la politique de recherche et de développement lorsqu'il a entrepris une étude générale des effets de la propriété étrangère en Ontario et au Canada. Plus récemment, les questions générales d'ordre scientifique qui ont intéressé l'Assemblée législative ont été l'environnement et l'énergie.

L'influence de l'Assemblée sur les questions d'environnement a été limitée parce que les projets ont pu être dispensés par le Cabinet d'une évaluation écologique. Parmi les grands projets dont les dispenses ont été très controversées, on peut citer la situation nucléaire de Darlington et le projet de dépôt de déchets liquides de Cayuga Sud.

Le Comité permanent chargé de l'exploitation des ressources a examiné ce projet de décharge de déchets liquides, et la plupart des membres du comité ont pu visiter des installations semblables fonctionnant déjà en Allemagne de l'Ouest et au Danemark. Les délibérations du comité ont été interrompues par les élections du 2 février 1981.

## **LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LE NATIONALISME ÉCONOMIQUE ET CULTUREL**

Ce comité, formé en décembre 1971, présenta son rapport final en décembre 1974. Il était formé de onze membres. Son président était M. Russell Rowe, du Parti progressiste conservateur. Deux des membres du comité furent nommés au Cabinet pendant les délibérations du comité, et se sont abstenus de signer ou d'infirmer le rapport final. Faisaient partie du comité deux conseillers juridiques, un directeur de la recherche et un expert-conseil en économie, en plus d'un commis.

Pendant ses délibérations, le comité a tenu des audiences dans sept villes de l'Ontario. En outre, ses membres se sont rendus à New York, à Québec, en Belgique, en France, en Allemagne, en Suède, en Suisse et au Royaume-Uni. Le comité a également fait faire dix études, dont certaines traitaient de questions de politique scientifique. Au cours de ses audiences, le comité a recueilli les dépositions de fonctionnaires, d'universitaires, d'hommes politiques, d'hommes d'affaires, de

représentants du secteur industriel et de la main-d'oeuvre ouvrière ainsi que de groupes indépendants d'intérêt public.

Le rapport final contenait un chapitre sur les répercussions de la propriété étrangère sur la recherche et le développement, la technologie et le progrès au Canada. Il examinait la grande dépendance du Canada à l'égard de la technologie importée, et la politique gouvernementale qui tendait à encourager cet état de choses. Il débattait également les avantages et les coûts de la technologie importée, et l'influence que celle-ci avait exercée sur l'enseignement, la recherche et le développement, les possibilités d'emploi, la concurrence, les exportations, la gestion et le marketing, au Canada et en Ontario.

Le comité se limitait à quatre grandes options applicables à la politique scientifique et technologique: l'importation de technologie, la mise au point d'une technologie canadienne, une plus grande participation aux activités techniques des entreprises multinationales, ou une combinaison de ces trois possibilités. En ce qui concernait la politique scientifique à proprement parler, le comité spécial recommandait principalement que le ministère de l'Industrie et du Tourisme crée un organisme responsable de la recherche, du développement, du design et de la technologie, qui élaborerait, mettrait en oeuvre et coordonnerait la participation de l'Ontario à la politique scientifique nationale. En outre, cet organisme serait chargé de formuler et de diriger les révisions qu'il jugerait nécessaires à la politique scientifique. En consultation avec d'autres organismes gouvernementaux, il établirait des normes d'évaluation technologique.

L'organisme en question devait également identifier systématiquement les secteurs de la technologie où l'Ontario devrait concentrer ses efforts en matière de recherche et de développement. Le comité avait souligné les secteurs suivants: la protection de l'environnement, la conservation des ressources et les techniques de sécurité. Certains aspects de la technologie devaient également être encouragés, notamment ceux qui étaient susceptibles de favoriser la satisfaction professionnelle, la durabilité des produits, de nouvelles industries canadiennes et l'exportation. Une attention toute particulière devait être accordée à certains secteurs importants, caractérisés par une forte présence étrangère, un faible pourcentage de recherche et de développement canadiens, et où il était possible d'accroître la participation canadienne. Qui plus est, l'organisme devait entreprendre une étude du système de financement du développement technologique au Canada et des bénéfices qui pouvaient en découler.

On trouvait plusieurs autres recommandations importantes, dont une proposition aux termes de laquelle les gouvernements fédéral et provincial devaient se pencher sur les conditions actuelles d'importation de la technologie. D'après le comité, la taxation du contenu technologique devait être différente selon qu'il s'agissait d'une technologie canadienne ou d'une technologie importée. Le contenu technologique devait comprendre les dépenses de gestion et de marketing reliées à la mise au point du produit ou de la technique. Dans le cas de la technologie importée, on pourrait déduire deux tiers des dépenses de l'impôt sur le revenu, tandis que dans le cas de la technologie canadienne, quatre tiers des dépenses seraient déductibles.

Le comité recommandait également que les lois canadiennes en matière de brevets, de marques de commerce, etc., soient révisées et remplacées par des mesures législatives plus favorables au développement de la technologie canadienne. Les politiques gouvernementales de subventions, d'achats et de technologie devaient viser à accroître le développement technologique au Canada et à assurer le plus possible que les techniques mises au point au Canada y soient exploitées et appliquées.

Toujours selon les recommandations du comité, le ministère de l'Industrie et du Tourisme devait entreprendre des négociations avec des entreprises multinationales et d'autres gouvernements en vue d'une plus grande participation canadienne aux développements technologiques, et il devait en analyser périodiquement les résultats.

Jusqu'à présent, aucune des recommandations du comité portant sur la politique scientifique n'a été adoptée.

### **LE COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'HYDRO ONTARIO 1975-1976**

Le comité spécial sur l'Hydro Ontario a, pendant ses audiences, examiné en profondeur plusieurs questions scientifiques. Un comité spécial d'enquête fut créé pour la première fois le 30 octobre 1975 après que la Commission ontarienne de l'Énergie eut recommandé que l'Hydro Ontario puisse augmenter de 26,7% le prix de l'énergie en gros. Le mandat du comité était d'examiner cette augmentation en regard du programme anti-inflation du gouvernement fédéral et de l'obligation de l'Hydro Ontario de fournir de l'énergie au prix coûtant.

Le comité était formé de 12 membres. Sous le gouvernement minoritaire des Conservateurs, il comprenait cinq Conservateurs, trois Néo-démocrates, trois

Libéraux et un président néo-démocrate, M. Donald MacDonald. Il y avait, outre le commis, un conseiller juridique et deux experts-conseils. Les audiences eurent lieu en novembre et au début de décembre 1975, et le comité présenta un rapport intérimaire à l'Assemblée législative le 12 décembre 1975. D'autres audiences se déroulèrent entre janvier et juin 1976, date à laquelle fut déposé le rapport final. Les témoins dont les dépositions avaient été recueillies par le comité représentaient l'Hydro Ontario et le gouvernement, et, dans une moindre mesure, l'industrie, les universités, des experts-conseils et des environnementalistes.

Le comité recommandait principalement que l'Hydro Ontario et le gouvernement provincial accroissent leurs efforts de conservation et prennent de nouvelles mesures pour réduire les besoins en électricité au-dessous des niveaux prévus. De plus, le comité recommandait que les engagements de production nucléaire de l'Hydro Ontario soient examinés par un comité spécial, et que l'Hydro Ontario présente régulièrement un rapport à un comité spécial parlementaire sur son nouveau plan d'expansion. Il ajoutait que l'Hydro Ontario devrait faire savoir, à partir du printemps 1977, comment il procédait à la mise en oeuvre des recommandations du comité.

### **LE COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ DES AFFAIRES DE L'HYDRO ONTARIO, 1977-1981**

Ce comité spécial était créé le 24 novembre 1977 pour étudier le coût de construction de deux centrales d'eau lourde installées par l'Hydro Ontario au Bruce Nuclear Power Development. Le comité devait également examiner l'application des recommandations formulées par le comité spécial précédent et les engagements de production nucléaire de Hydro Ontario.

Ce nouveau comité était formé de 14 membres: six Conservateurs, quatre Libéraux et quatre Néo-démocrates. Donald MacDonald en était le président. Les critiques chargés des questions d'énergie et représentant les deux partis de l'opposition, ainsi que l'assistant parlementaire du ministère de l'Énergie, étaient au nombre des membres du comité. Quatre des membres avaient siégé au comité précédent. Le personnel restait le même pour faire bénéficier au nouveau comité de l'expérience et des connaissances qu'ils avaient acquises.

Le comité tenait ses premières audiences en janvier 1978 pour examiner, à la demande du premier ministre William Davis, les projets de contrats à long terme

(portant sur la production d'uranium) entre l'Hydro Ontario et les mines Denison et Rio Algom/Preston. Le 23 février, le comité présentait les rapports minoritaires de chacun des partis, mais aucun ne parvenait à obtenir le soutien majoritaire du comité.

Le comité examina ensuite le coût de construction de la Bruce Heavy Water Plant (centrale d'eau lourde). Des audiences publiques furent tenues pendant 23 jours en juillet, août et septembre 1978. Les membres du comité visitèrent l'emplacement et y organisèrent une réunion publique, puis présentèrent un rapport à l'Assemblée législative en octobre 1978. Ils recommandaient que l'Hydro Ontario soit chargé de fournir au gouvernement un rapport semestriel des frais inhérents à chaque projet important, qu'il soit au stade de la construction ou à celui de projet. Ce rapport devait être transmis pour étude à un comité législatif. Plus précisément, le comité appuyait uniquement une moitié de la centrale D. L'autre moitié devait être "mise de côté".

En janvier, février et mars 1979, le comité tenait pendant 29 jours des audiences publiques sur les besoins de production d'électricité en Ontario. Il recommandait en premier lieu que les prévisions de croissance soient ramenées à 2 ou 3 % par an. De cette façon, les unités de la centrale de Darlington ne seraient pas nécessaires avant huit à quatorze ans, et aucune autre centrale ne serait nécessaire avant le siècle prochain. Les six députés conservateurs rejetèrent cette décision; ils estimaient qu'un taux de 2 à 4 % serait plus à propos et que le comité ne devrait pas recommander de retarder la centrale de Darlington.

Entre avril et octobre 1979, le comité tenait des audiences sur la sécurité des réacteurs nucléaires. Il présentait un rapport intérimaire sur la sécurité nucléaire en décembre 1979 et, après d'autres audiences en février, soumettait un rapport final en juin 1980. Pendant ses délibérations, le comité a visité les installations de démonstration d'énergie nucléaire à Rolphoton, a tenu une journée entière d'audiences publiques à Deep River et 56 jours d'audiences publiques à Toronto.

La Commission royale de planification de l'énergie électrique avait organisé de nombreuses audiences publiques sur la question de la sécurité nucléaire, et le comité spécial s'est servi du rapport intérimaire de cette commission comme document de base. Cependant, les audiences du comité spécial ont fait beaucoup plus pour accroître l'accès du public à l'information sur la sécurité nucléaire.

Le comité commença à être perçu par beaucoup comme une tribune capable de juger de la sécurité du réacteur CANDU. On sait que c'est là une question

extrêmement complexe sur les plans scientifique et technique. Des experts canadiens et étrangers ont présenté au comité des opinions très diverses. Celui-ci décida qu'il devait avoir accès à tous les documents de l'Hydro Ontario, et que ceux qui présentaient un caractère confidentiel (pour des raisons commerciales ou sécuritaires) ne seraient communiqués qu'au comité directeur ou au personnel. L'Hydro Ontario accepta de produire tous les documents demandés par le comité et de les déposer auprès de la Bibliothèque de l'Assemblée Législative. L'accès au matériel confidentiel serait restreint, c'est-à-dire que le public pourrait lire les documents et prendre des notes mais il lui serait interdit de faire des photocopies.



Les principaux documents non classifiés remis par l'Hydro Ontario étaient les comptes-rendus des opérations importantes de la station. Les documents d'accès restreint étaient les rapports de sécurité, les rapports internes, les plans et les guides de fonctionnement.

La principale conclusion du comité fut que le réacteur CANDU offrait suffisamment de sécurité. Les membres néo-démocrates du comité rejetèrent cette conclusion. Le comité présenta 24 recommandations. Il recommandait que l'Hydro Ontario continue de rendre publics et de mettre à jour les renseignements communiqués au comité, que l'Hydro Ontario revoie l'organisation de ses ressources humaines, qu'elle améliore les procédures de suivi à la suite de rapports sur des événements importants ayant lieu à la station, et qu'elle entreprenne une révision complète de l'ingénierie des installations de démonstration d'énergie nucléaire à Rolphton. Le comité recommandait également la création d'un conseil indépendant chargé d'étudier la radiation.

Le comité demandait en outre que soit entreprise une étude sur la sécurité du réacteur CANDU par la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA), l'organisme fédéral de contrôle nucléaire, malgré l'opposition des Conservateurs. Il était également recommandé que la commission modifie plusieurs de ses procédures, et qu'elle précise et renforce ses liens avec l'Hydro Ontario. Tout particulièrement, le système des licences devait être plus précis et plus complet, et imposer des délais plus stricts.

En octobre 1978, et de janvier à mars 1980, le comité spécial tenait des audiences sur le problème des déchets nucléaires, et présentait son rapport final sur la question en juin 1980. Pendant les délibérations, les membres du comité visitèrent l'établissement nucléaire Whiteshell à Pinawa (Manitoba) et le site de forage expérimental à Atikokan. Des audiences publiques eurent lieu pendant un jour à Thunder Bay et pendant 26 jours à Toronto. Le rapport énonçait plusieurs recommandations portant sur le transport des combustibles radioactifs usés, l'intensification des travaux de recherche et la création d'un organisme mixte fédéral-provincial chargé d'étudier la question des déchets de combustibles nucléaires; il recommandait certaines mesures pour mieux définir et améliorer le processus de contrôle, notamment en assurant une participation active d'individus vivant dans des communautés touchées par ces problèmes.

Plus tard en 1980, le comité spécial tenait des audiences sur l'extraction, le broyage et l'affinage de l'uranium en Ontario. Dans le cadre de ses délibérations, le comité passait trois jours à Elliot Lake et un jour à Port Hope, en plus de tenir des audiences publiques à Toronto.

Le comité recommandait que l'on donne à la Commission de contrôle de l'énergie atomique la compétence requise pour traiter des questions de santé, de sécurité professionnelle et d'environnement dans les mines d'uranium. Plusieurs autres recommandations portaient sur l'amélioration des aptitudes professionnelles, de la santé et de la sécurité des ouvriers. La CCEA devait exiger des compagnies d'extraction d'uranium qu'elles réduisent les répercussions écologiques des déchets miniers en intensifiant la recherche et l'adoption de nouveaux procédés de broyage. Le comité recommandait en outre que soit créé un comité public de contrôle, que soient résolues les inquiétudes ressenties par la tribu indienne de Serpent River et que soient adoptées les recommandations de la Commission d'évaluation de l'environnement.

En janvier 1981, le comité tenait ses premières audiences sur la politique publique de développement de l'énergie électrique, mais il devait bientôt être dissous en raison des élections. Pendant ses trois ans d'existence, le Comité spécial chargé des affaires de l'Hydro Ontario a examiné plusieurs questions de nature très scientifique et technique. Parmi ses 14 membres, 7 ont assisté à toutes ses délibérations, et 4 autres ont participé à au moins trois quarts de ses séances. Cette continuité a permis à plusieurs membres du comité d'acquérir une bonne connaissance des domaines scientifiques abordés.

## CONCLUSION

Il semble donc que les comités parlementaires ontariens aient permis d'étudier des aspects bien précis de la politique scientifique. L'avantage qu'ils ont sur d'autres organismes d'enquête est qu'ils ne dépendent pas de la communauté scientifique ni de l'industrie. Le Comité sur le nationalisme économique et culturel a examiné l'ensemble de la politique scientifique provinciale et a pu présenter plusieurs recommandations importantes. Le Comité chargé des affaires de Hydro Ontario a formulé des recommandations précises sur des questions scientifiques complexes telles que la sécurité des réacteurs nucléaires, les déchets de combustibles nucléaires et l'extraction, le broyage et l'affinage de l'uranium. En outre, les comités ont permis une plus grande diffusion d'information sur ces questions.

*(traduit de l'anglais)*